

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Quorum : 7

Votants : 14

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, COUTAND Anaëlle, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, POUPIN Loïc, VIGNERON Céline, BARRAUD Cédric, MARQUET-SIMONNET Céline donne procuration à COUTAND Anaëlle

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

### D2023060601 – RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS ET REGLEMENT 2023-2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs pour les repas servis au restaurant scolaire pour l'année 2023-2024 et d'approuver le projet de règlement relatif au fonctionnement du service.

Madame BOURMAULT, Adjointe en charge des services à la personne indique que le contexte économique actuel (inflation, hausse du coût des énergies, guerre en Ukraine) entraîne une tension sur les approvisionnements pour notre fournisseur de repas et qu'une actualisation des tarifs plus importante que prévue devrait intervenir au mois de juillet 2023. Elle rappelle que la prise en compte de la loi EGALIM et de la loi AGECE a déjà provoqué une hausse du coût de revient d'un repas.

Les coûts du service restauration scolaire prévisibles pour la prochaine année scolaire, sont estimés à 101 000 euros. En 2022/2023, le contexte particulier a amené le conseil municipal à proposer la mise en place d'un tarif dit « social » prenant en compte le coefficient familial des parents des enfants accueillis.

Sur proposition de la commission services à la personne, elle propose donc l'évolution des tarifs suivante :

PRIX DU REPAS	2023/2024		
	Coef ≤ 700	Coef ≤ 900	Coef + 901
Repas <b>journalier</b>	4,10 €	4,30 €	4,50 €
Repas <b>régulier</b> (1 à 3 jours fixes ou variables par semaine, avec planning en début de mois) et <b>Occasionnel</b>	4,30 €	4,50 €	4,70 €
Frais fixes pour absence ou repas fourni par la famille	2,25 €	2,50 €	2,60 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- APPROUVE les tarifs suivants pour l'année scolaire 2023/2024
- APPROUVE le règlement annexé

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 07/06/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 06/06/2023

Bénédicte GARDIN, Maire.

BOURMAULT Christelle, secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Benedicte Gardin  
Date de signature : 07/06/2023  
Qualité : Maire de St Paul en Pareds

